

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/07/2025 - 5872 - 2016 B 01075 - 822 697 686 - A.S.K SAS

ATTESTATION DE CONFORMITE DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après

SASU ASK - 1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE

Représentée

☒ par son représentant légal (Qualité et identité) SCIGLIUTO ALAIN - PRESIDENT

☐ par une personne habilitée à effectuer cette certification par les textes régissant la forme de la société (Qualité et identité) :

- Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

- Déclare donner mandat pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 à L.232-23 du code de commerce à :

nom:

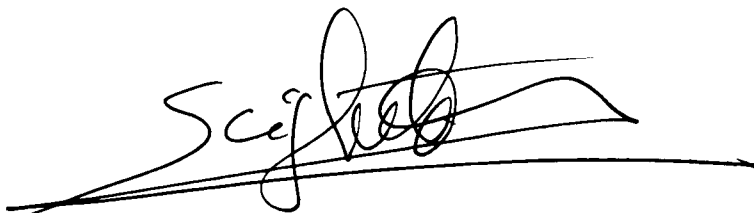
prénom:

adresse ou dénomination:

adresse du siège:

numéro unique d'identification- (Siren):

Signature



IDENTIFICATION

M SCIGLIUTO ALAIN

MANDELIEU
FRANCE

N° d'adhérent : 20163210017575

Pour le compte de :

SASU A.S.K SAS
1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY
06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE

N° SIREN : 822 697 686

Période déclarée : Année 2024

Date limite de dépôt : 20/05/2025

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-D (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)

AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie 1600 AVENUE DU GENERAL GARBAY

Code postal 06210

Ville MANDELIEU LA NAPOULE

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITES

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux
normal

Bénéfice imposable à
15%

Déficit (report du 2033-
B)

1 415



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



AC



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable à compter du
31/12/2023)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2 551	1 386	1 165
Immobilisations financières (1)	30		30
TOTAL I (5)	2 581	1 386	1 195
2 - Actif circulant			
Créances (2) clients et comptes rattachés	4 470		4 470
Disponibilités	963		963
TOTAL II	5 433		5 433
TOTAL GENERAL (I + II)	8 014	1 386	6 628

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	70
Report à nouveau	-135
Résultat de l'exercice	-1 415
TOTAL I	-480
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	858
Fournisseurs et comptes rattachés	291
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	5 959
TOTAL III	7 108
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 628

AS

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	40 475
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			40 475
CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			26 314
Impôts, taxes et versements assimilés			1 143
		dont TP/CFE, CVAE	961
Rémunérations du personnel			12 766
Charges sociales			989
Dotations aux amortissements			637
Total des charges d'exploitation (II)			41 849
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 374
	Produits exceptionnels (IV)		3
Produits et charges divers	Charges financières (V)		41
	Charges exceptionnelles (VI)		3
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			-1 415

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		1 415
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		1 415
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		1 415





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	2 551			2 551	
Immobilisations financières					
	30			30	
TOTAL rubrique I	2 581			2 581	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles		748	638	1 386
TOTAL rubrique II		748	638	1 386

AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

			1,00
Effectif moyen du personnel	- dont apprentis	0,00	
	- dont handicapés	0,00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			0,00

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE RÉFÉRENCE CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		40 475
	TOTAL 1	40 475

III - CHARGES À RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		26 314
	TOTAL 3	26 314

IV - VALEUR AJOUTÉE PRODUITE

Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		14 161
---	--	--------



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Composition du capital social

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Filiales et participations

N° 2033-G

(Applicable à compter du
31/12/2021)

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable à compter du
31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



AS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



ASK SASU

1600 AVENUE GENERAL GARBAY

06210 MANDELIEU LA NAPOULE

822697686 RCS CANNES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE**

Le lundi 30 Juin 2025 à 18H30 se tient l'assemblée générale qui constate l'existence de résultats disponibles se composant ainsi :

L'associe unique de la société « ASK », société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 1 000 euros et dont le siège social est domicilié au 1600, Avenue du Général Garbay - 06210 MANDELIEU LA NAPOULE, s'est réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation verbale de l'associé unique.

Il a été établi une feuille de présence signé par l'associé unique présent : Monsieur Alain SCIGLIUTO - Président

<u>Nom & prénom de l'associé unique</u>	<u>Nombre de parts sociales</u>
- SCIGLIUTO Alain	100 Actions
<u>T O T A L Parts sociales = 100 Actions</u>	100 Actions

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain SCIGLIUTO - associé unique.



Monsieur le Président fait constater que tous les associés sont présents, en conséquence l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour sans qu'il soit nécessaire de justifier ni du délai ni du mode de sa convocation.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur l'exercice clos au la date d'exercice ;
- Le compte de résultat et l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Les états de synthèse relatifs à l'exercice 2024;
- Le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser pendant ce délai, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et leur approbation.
Affectation des résultats.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION - Examen des comptes annuels

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes



annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2024 présenté par le président et d'affecter en report à nouveau débiteur, une perte nette d'exercice (déficit) la somme de 1 415 euros (mille quatre cent quinze euros).

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il est dressé le présent Procès-verbal qui est de suite relue à l'assemblée qui l'approuve et signé par l'associé unique.

Monsieur Alain SCIGLIUTO - Président

A.S.K SAS

1600, Av. Général Garbay
06210 Mandelieu-la-Napoule
822 697 686 RCS Cannes

